

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 15 janvier 2014

Par sa décision n°002/CENI/AP/14 du 13 janvier 2014, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a publié le calendrier réaménagé du scrutin pour l'élection partielle du Vice-gouverneur de la province du Sud-Kivu. Ainsi, la période de dépôt des candidatures auprès de la représentation provinciale de la CENI à la province du Sud-Kivu à Bukavu, initialement prévue du 09 au 13 janvier 2014 a été prolongée jusqu'au 16 janvier 2014. Le vote du Vice-gouverneur par les Députés provinciaux de la même province a été fixé au 22 février 2014 et la publication des résultats définitifs, après dépôt et traitement des contentieux des résultats, interviendra le 11 mars 2014.

Ce réaménagement est dû à la requête de prolongation de la période de dépôt des candidatures introduite par le seul regroupement politique habilité à présenter la candidature à l'élection partielle du Vice-gouverneur du Sud-Kivu et cela, conformément à l'article 160 alinéa 4 de la loi électorale.



Le Président de la CENI, M. l'Abbé Apollinaire MUHOLONGU MALUMALU, a accordé le lundi 13 janvier 2014, au siège de la CENI, une audience à l'envoyée spéciale du Secrétaire Général des Nations-Unies dans la région des Grands Lacs, Mme Mary Robinson. Les deux personnalités ont échangé sur le processus électoral en République Démocratique du Congo.

Les membres de la CENI et les mandataires des partis politiques régulièrement accrédités ont adopté le 08 janvier 2014 le Code de bonne conduite des partis politiques, des regroupements politiques et des candidats aux élections en République Démocratique du Congo pour le cycle électoral 2013-2016. Cette adoption intervient après celle, du Protocole d'accord instituant un comité de Liaison entre la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les partis politiques en République Démocratique du Congo pour le Cycle électoral 2013-2016. Le prochain Forum avec les Partis politiques a été fixé au 08 février 2014.

Actualités du terrain

Dans la province du Bas Congo, la Section Électorale (SE) a tenu une séance de travail le mercredi 08 janvier 2014 avec le chargé de la sensibilisation de l'antenne de Matadi sur la poursuite du programme de sensibilisation des partenaires de la société civile et des partis politiques. Trois séances sur le thème « Comprendre la décentralisation : Notions de Base » ont

été retenues à l'intention respectivement des partis politiques, de la presse et des organisations de jeunesse. Ces activités auront lieu les 15, 22 et 29 janvier 2014.

Une séance d'échanges a eu lieu le mardi 07 janvier 2014 avec les responsables du PAGE sur l'élaboration des modules de formation sur l'éducation civique et électorale. Le PAGE entend organiser une formation à l'intention de ses agents sensibilisateurs dans le cadre de l'exécution de son projet «Appui au leadership Féminin et à la participation des femmes à la vie politique» financé par le Fonds de la Femme Congolaise(FFC).

La Section Électorale a enfin participé à « la campagne populaire pour encourager la population à supporter le leadership féminin » organisée par la cellule genre de la Commission Diocésaine Justice et Paix de Matadi le vendredi 10 janvier 2014.

Dans la province du Kasaï Occidental, le 03 janvier 2014, la SE et le SEP/CENI ont participé à une séance de formation de la société civile qui s'occupe de sensibilisation électorale. Initiée par IFES, la formation a porté sur les méthodes et stratégies de sensibilisation, les capacités pédagogiques pour transmettre le message électoral aux populations électrices et la maîtrise des instruments juridiques électoraux, notamment la Loi électorale et la Constitution du pays.

Le mardi 07 Janvier 2014, la SE, a pris part à une séance de travail avec les membres encadreurs de la Nouvelle Société Civile de Kananga. L'objectif de cette séance était de réfléchir sur les grands axes d'une formation qu'elle envisage de délivrer à l'intention des Partis Politiques de la place sur les ETD. (Entité Territoriales Décentralisées.

Dans la province du Katanga le 06 janvier 2014, la Section Électorale a eu des séances de travail avec l'équipe des référents électoraux de la société civile. Pour mémoire les référents électoraux ont été formé par RFI planète radio et font partie du réseau qui relaye l'information électorale La rencontre visait à étudier le calendrier des activités de sensibilisation pour l'année 2014, que les référents ont établie, avant sa publication.

Informations générales

1. Quelles sont les conditions à remplir pour être candidat Gouverneur ou Vice-gouverneur ?

Nul ne peut devenir Gouverneur ou Vice-gouverneur s'il ne remplit les conditions suivantes :

- Etre de nationalité congolaise ;
- Être âgé de dix-huit ans révolus à la date de clôture du dépôt de candidatures ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ;
- Avoir la qualité d'électeur ou se faire identifier et enrôler lors du dépôt de sa candidature ;
- Avoir un diplôme de graduat au moins ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans l'un des domaines suivants : politique, administratif, économique ou socio-culturel.